

Les défis de la transparence dans le secteur audiovisuel

Roberto Barzanti, Ancien Vice-Président du Parlement européen

Strasbourg , 17 janvier 2003

La question de la transparence est depuis longtemps un problème crucial, et cette importance devient toujours plus aiguë.

Nous pouvons constater un paradoxe, sur lequel il convient de réfléchir. Les nouvelles technologies rendent de plus en plus aisées la diffusion de l'information et la connaissance en temps réel, qu'il s'agisse des procédures administratives, du processus législatif, des chiffres relatifs à l'évolution de l'économie ou encore des statistiques sectorielles. Et pourtant ce potentiel technologique n'est pas accompagné par une disponibilité équivalente pour fournir des données de la part des acteurs du marché et des responsables politiques. De plus, les sources qui sont utilisées n'ont pas toujours la crédibilité et l'autorité que l'on pourrait souhaiter. Il existe une tendance, y compris de la part des pouvoirs publics, à utiliser les instruments et les techniques de la Société de l'information pour des élaborations tendancieuses, pour des analyses partiales, pour des communiqués "à effets". Il a été dit, avec raison, que la communication vise à combattre et à déformer l'information. La **Société de l'information** – et je voudrais souligner le rôle tellement important joué par l'Union européenne pour la définition de celle-ci – sera-t-elle également une société de la désinformation voulue et tolérée, et ceci malgré l'immense potentiel qui est à notre disposition ?

1.

Avant tout, il serait honnête de **clarifier ce que nous entendons par transparence**. Bien entendu l'information exacte est seulement l'aspect le plus visible des critères à la fois éthiques et pratiques nécessaires au bon fonctionnement du marché, à ses calculs, à ses dynamiques. En ce qui concerne les "biens informationnels", on peut dire qu'il y a transparence quand on dispose en temps réel des informations nécessaires pour comprendre les processus économiques et politiques, les orientations programmatiques et les décisions normatives, les données de la production, de la commercialisation et de la consommation des oeuvres, et des contenus en général. Dans le cas des biens informationnels, cette compréhension "en temps réel" est d'autant plus nécessaire que ces biens sont destinés à être exploités sous les formes multiples que permettent les technologies "multi-supports".

J'insiste sur les mots : dire **“en temps réel”** ne signifie pas demander l'impossible, violer la confidentialité, obliger les entreprises à révéler leurs projets dans une phase qui nécessite des vérifications ou qui demande une prudence opportune. Mais cela signifie certainement que ce que nous appelons en italien la *tempestività*, le choix du moment opportun, est essentiel pour la qualité et le poids effectif des données.

Les mots **“orientations programmatiques”** et **“décisions normatives”** signifient que la transparence, pour être réelle, nécessite que l'on rende publique l'information dans le contexte de la formulation des projets politiques et des stratégies économiques, ce qui donne à cette information son sens et son poids spécifique. Une politique qui ne trouve pas ses attendus dans une solide documentation – y compris quantitative – est destinée à rester une prétention vaine. Une économie qui n'évalue pas avec précision les implications et les prévisions – y compris quantitatives – s'expose à des aléas dangereux non seulement pour ceux même qui préfèrent rester aveugles mais qui sera aussi délétère pour tous les autres. On assiste à une telle multiplication de normes – lois, directives, règlements – qui rend toujours plus complexe la mise à jour toujours continuée, celle-ci devant permettre de mesurer les convergences et les compatibilités ou de constater les écarts et les contrastes.

Parler de “multi-médialité” signifie tenir compte de l'entrelacement des rapports entre secteurs très divers, mais rendus de plus en plus interdépendants par des relations plus ou moins explicites. Ceci doit nous conduire à surpasser les barrières ou les dispositions particulières, qui ne sont valables qu'en apparence. Par exemple, l'audiovisuel, le cinéma, la télévision et le secteur de l'information ne doivent pas être considérés séparément. Le destin des oeuvres d'auteur et les productions de masse destinées à un grand public ne constituent pas des domaines que l'on peut cloisonner de manière rigide.

La transparence est la dimension fondamentale d'une politique consciente et d'une économie responsable.

2.

La Communauté européenne, puis l'Union européenne, ont joué un rôle de premier plan dans la promotion d'une nouvelle dynamique des politiques de la communication et de l'information. Cela devrait être encore plus vrai dans les mois à venir, dans la perspective de l'adoption d'**un véritable Traité constitutionnel**, fondement clair et solide de l'affirmation politique européenne. Ces politiques étaient inévitablement conçues pour accepter les défis de la libéralisation et construire un espace supranational en

mesure d'être identifiable sur la scène mondiale, que ce soit par sa compétitivité économique ou par sa conception spécifique du pluralisme des cultures et des langues. Ce n'est pas un hasard si, depuis que la Société de l'information est un thème crucial de réflexion politique, s'est formé l'objectif audacieux d'une Autorité européenne, qui agirait sans se soumettre aux logiques nationales ou régionales, inspirées à la fois par un protectionnisme anachronique et jalouses de prérogatives qui ne sont plus acceptables. **Les biens et les services qui sont relatifs à l'information, quand il ne s'agit pas de simples instruments techniques, révèlent une telle spécificité que non seulement ils ne peuvent être comparés à d'autres biens et services.** Il en va de même pour les services relatifs à la culture. Ils demandent une considération multidimensionnelle, capable de prendre en compte les relations et les interactions, les développements et les effets probables.

3.

L'exemple de la directive "Télévision sans frontières". Nous avons toujours souligné la nécessité d'un Observatoire bien équipé, qui soit en mesure d'alimenter la réflexion sur la politique audiovisuelle d'un point de vue européen. Le débat sur les quotas et sur la circulation des programmes européens est depuis longtemps au premier plan et on comprend pourquoi. Quelles que soient les opinions des protagonistes, personne n'a jamais nié qu'analyser les développements du marché en s'appuyant sur des séries de données récentes et fiables soit un objectif prioritaire. Il s'agit d'uniformiser les critères et les définitions, en travaillant en logique de réseau. Il s'agit également d'éviter la partialité en cette matière, de disposer de bases adéquates et indépendantes, tenant compte de la spécificité évidente et du caractère délicat du sujet. Lorsqu'on analyse les divers rapports de la Commission européenne sur l'application des articles 4 et 5 de la Directive Télévision sans frontières (89/552/CEE) – le quatrième de ces rapports vient d'être publié – on ne peut s'empêcher de se poser des questions sur la méthodologie de collecte des données, sur leur comparabilité et donc sur la possibilité de parvenir à des conclusions plausibles pour l'ensemble de l'espace européen. L'Observatoire européen de l'audiovisuel n'a pas pour mission officielle de veiller à la mise en oeuvre des quotas définis par la Directive, mais les données qu'il publie, même si elles ne sont pas établies sur les critères précis des articles 4 et 5 de la Directive, sont riches d'enseignement :

- - la domination des films et des fictions télévisuelles américains reste écrasante, même si l'on peut constater avec satisfaction que, dans les

grands pays, la fiction nationale a repris position dans les heures de grande écoute ;

- - lorsque les chaînes remplissent leurs quotas, elle le font généralement avec des oeuvres nationales et non avec des oeuvres d'autres pays européens. De ce point de vue, on peut se demander si deux des objectifs principaux de 1989, la circulation européenne des oeuvres et le renforcement de la production par la création d'un "second marché", ont bien été atteints ;
- - la production indépendante s'est certainement développée, mais les analyses de l'Observatoire nous montrent que, sur les 50 premières entreprises de production de programmes de télévision de l'Union européenne, la moitié sont des filiales de diffuseurs.

Si l'on veut obtenir une meilleure transparence dans le secteur audiovisuel, dans le contexte de la révision de la Directive Télévision sans frontières, je pense qu'il faudra examiner la possibilité d'élaborer un instrument spécifique, des dispositions pour les oeuvres cinématographiques. En ce qui concerne la transparence, la réalisation de deux objectifs cruciaux tels que le dépôt légal et le registre public de la cinématographie à l'échelle européenne est indispensable. Je me permets de rappeler la proposition d'une Directive cinéma qui a été élaborée - à initiative de la FERA - par un groupe d'experts dont j'étais le coordinateur. Cette proposition a suscité une attention importante, qu'il ne faut pas oublier.

Une question stratégique qui peut avoir par une transparence bien organisée et générale un instrument bien loin d'être rejoint à la connaissance exacte et la gestion rationnelle des droits d'auteur et voisins.

4.

En ce qui concerne le thème du pluralisme et de la transparence, les déclarations du Conseil de l'Europe et de l'Union européenne sont nombreuses, significatives et insistantes. Le Parlement européen lui-même, à plusieurs reprises, a fait entendre sa voix sur ces questions. **Le contrôle des fusions et les actions visant à limiter ou à empêcher les concentrations excessives sont possibles seulement si la transparence devient une pratique acquise et si la publicité des informations est garantie.** En cette matière également, les lignes directrices et les orientations politiques, pour être concrètes et adaptées à la réalité empirique, obligent à l'adoption de méthodologies qui rendent homogènes les analyses et les terminologies et qui permettent des conclusions partagées. A l'époque de la gouvernance européenne, il est nécessaire de construire solidement et à l'échelle mondiale. Il est nécessaire de prendre les dispositions pour que les entreprises et les instances de

régulation financière et sociale fournissent les données et les statistiques avec un réel sérieux, avec un niveau de qualité qui ne soit ni craintif ni approximatif. Ce discours vaut également pour les associations professionnelles, dont le rôle de représentation sectorielle est légitime, mais qui doivent elles-mêmes être orientées vers la loyauté, que seule la transparence peut assurer, de manière à écarter les positions trop tendancieuses du lobbysme dévoyé.

5.

Le Prix Nobel d'Economie Joseph E. Stiglitz a affirmé avec justesse que l'asymétrie de l'information est un des obstacles les plus importants à la réalisation d'une concurrence loyale dans un marché ouvert. Et que la transparence est un devoir absolu des institutions publiques : **“Le secret menace [...] la démocratie.** La démocratie peut être sauvegardée seulement si ceux auxquels les institutions doivent répondre sont bien informés de ce qu'elles font, y compris sur les choix qu'elles ont du effectuer et comment elles ont pris ces décisions”. La lutte pour la transparence forme ainsi un tout avec la lutte – ou l'engagement – pour construire ou adapter les organismes de gouvernement supra-nationaux qui, acceptant les défis de la mondialisation, trouvent des appuis pour leurs décisions, en mesurent les conséquences, en discutent les effets et les résultats, en disposant d'une information constante, objective, vraie. Ceci na rien à voir avec la manipulations de la guerre de l'audience, avec la clameur des classements des produits consommés, avec les sondages brandis comme des armes contre la libre manifestation de la volonté, contre le processus serein de formation des idées. La transparence nécessite une nouvelle éthique de l'information contre les manipulations cyniques de ce que Hans Magnus Enzensberger a appelé l'impitoyable “industrie de la conscience”.